



ÉDITO

Comme toujours pour le CESER, le mois de juin est le moment de rendre un avis sur le budget du Conseil Régional. Nouveauté cette année, le compte administratif a évolué vers un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives régissant ces documents. Expérimentation permise par la loi de finances, cette démarche vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'objectif du CFU est de permettre de mieux éclairer les assemblées délibérantes et ainsi de contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Pour le CESER, l'analyse des comptes de la Région est un exercice bien structuré, effectué dans un temps record (5 jours) afin d'être présenté en commission des finances du Conseil régional puis voté en session du CESER. Toutes les commissions du CESER sont amenées à apporter une clé de lecture transversale des budgets par une analyse pédagogique et comparative d'une année à l'autre.

Ces éléments ont été repris par l'ensemble des bancs de l'assemblée régionale, chacun insistant sur les éléments lui semblant les plus marquants. Ce relais par les élus de la Région, quelles que soient les sensibilités politiques, conforte le travail effectué et l'angle choisi depuis 5 ans par l'institution pour donner à lire et à comprendre un budget de plus de 2 milliards, complexe à décrypter et à analyser.

En veillant à donner un avis factuel, en essayant de rendre le contenu pédagogique afin de faciliter la compréhension par les citoyens et de donner à lire une trajectoire budgétaire sur le moyen terme, le CESER est pleinement dans son rôle de chambre consultative chargée d'éclairer les politiques publiques sans rentrer dans un débat politique appartenant aux élus. Chacun sa place.

C'est ainsi en étant cohérent avec ses missions que l'institution CESER gagnera en reconnaissance et en confiance auprès des élus et des ligériens.

Bonne lecture

Jacques Bodreau,
Président du CESER

Reconquérir une ressource en eau des bassins versants et de la Loire

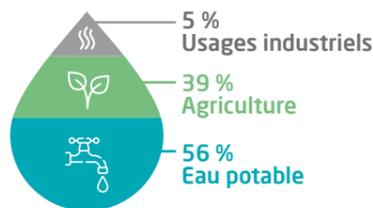
Les Pays de la Loire, comme d'autres régions, sont touchés de plus en plus souvent par des périodes de sécheresse ayant pour conséquence des restrictions d'eau. La qualité des eaux ligériennes reste également critique. Face à ce contexte alarmant et les projections climatiques préoccupantes, la Région a mis en place un plan d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau potable, complété d'un plan de gestion quantitative de l'eau, en 40 mesures. C'est sur ce dernier volet que le CESER vient de rendre un avis dans lequel il salue cette initiative visant à mieux tenir compte de la raréfaction de la ressource, et à cette occasion émet quelques remarques sur certaines actions. Extraits.

CHIFFRES CLÉS EN PAYS DE LA LOIRE*

SEULEMENT **11 %** des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique

DIMINUTION DE **30%** du débit des cours d'eau d'ici 2050 selon les experts

Sur 500 millions de m³ d'eau prélevés en moyenne/an, sont consacrés :



Le CESER partage le souhait de la Région de généraliser la mise en place des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) à l'échelle des bassins versants. Ces études budgétisées à hauteur de 200 000 € permettront de mieux connaître l'évolution des volumes d'eau disponibles, tout en protégeant les milieux aquatiques. En revanche, le CESER regrette qu'aucun financement ne soit proposé pour les « Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau », outils de planification du partage de l'eau et de concertation.

Le CESER salue également la mobilisation de budgets conséquents pour restaurer le fonctionnement des écosystèmes. Cette mesure comprend aussi la plantation de 150 km par an de nouvelles haies, associée à l'entretien annuel de 300 km de haies anciennes existantes. **Une action qui s'inscrit pleinement dans les préconisations du CESER dans son rapport « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager ». En effet, la société civile organisée promeut l'intérêt de la trame bocagère ancienne pour ralentir le cycle de l'eau.** En outre, elle suivra avec attention le futur « Plan Bocage » régional dont l'objectif est de planter 1 000 km nets de haies par an, via l'ensemble des acteurs et des territoires.

En ce qui concerne le développement des pratiques agronomiques visant à maximiser la réserve utile en eau des sols, seule l'innovation est mise en avant. Le CESER propose de flécher certaines dépenses vers le développement des méthodes déjà connues et éprouvées qui permettent de favoriser la vie des sols telles que : l'agriculture de conservation des sols, l'agriculture biologique, l'agroforesterie, le développement du pâturage et des prairies permanentes.

Enfin, les efforts de sobriété attendus par les entreprises ne peuvent pas se décréter, sans une approche plus fine des usages et surtout par une analyse d'impacts sur les activités économiques. Par ailleurs, sur le plan de l'état des lieux des connaissances, devront notamment être intégrés l'inventaire des actions de sobriété déjà réalisées et les retours d'expérience sur la réutilisation de l'eau des piscines dans les campings.

→ Lire l'avis intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

*Source : Magazine Région Pays de la Loire, juin 2023



TÉMOIGNAGE

SOPHIE DESCARPENTRIES,
Rapporteuse au nom
de la commission
« Aménagement des
territoires-Cadre de
vie »

LA SOBRIÉTÉ EN EAU N'EST PLUS UNE OPTION : ELLE S'IMPOSE À TOUS !

Les Pays de la Loire se caractérisent par de faibles réserves dans les nappes phréatiques et des disparités géologiques fortes selon les territoires.

Ce n'est pas tant la faiblesse des réserves souterraines qui doit interroger que leurs surexploitations structurelles, et ce depuis déjà de nombreuses années.

Dans son plan de gestion quantitative de l'eau, la Région affiche un objectif de réduction d'au moins 10 % des volumes d'eau prélevés par l'ensemble des ligériens et des acteurs à l'horizon 2030. Une cible conforme au plan Eau de l'État (mars 2023) mais en deçà des prévisions hydro climatiques* et des objectifs fixés par les Assises de l'eau de 2019 : moins 10 % de prélèvements d'eau d'ici 2025 et moins 25 % à l'horizon 2035.

Cet écart entre les objectifs nécessaires et ceux présentés par la Région questionne, au regard des enjeux et de la possible accélération du changement climatique, qui laisse à penser que même les résultats des Assises de l'eau sont déjà obsolètes.

Le Plan de gestion en eau de la Région devra sans doute être révisé régulièrement par rapport aux évolutions des données hydro climatiques. Ces révisions pourront s'appuyer sur les données issues de la connaissance, mesure phare de ce plan. Il est également important de mener des études permettant d'identifier les quantités mobilisables pour améliorer les volumes disponibles.

Pour le CESER, les priorités de l'action de la Région et des autres collectivités doivent permettre d'accélérer la restauration des écosystèmes pour un réel ralentissement du cycle de l'eau.

*Source : Explore70, BRGM - Données en cours d'actualisation (Explore 2, AQUIFR, MéteauNappes)



LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS : PRÉVENIR, ÉCOUTER ET ENTENDRE, ACCOMPAGNER



3 QUESTIONS À

JEAN-PIERRE LETOURNEUX,
Rapporteur de l'étude au nom
de la commission « Santé-Social »

400 000 LIGÉRIENS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ*

Depuis 2021, la situation socio-économique est marquée par les conséquences des conflits géopolitiques (guerre en Ukraine), de la pandémie Covid et du contexte inflationniste. Des événements qui risquent d'aggraver la situation des plus fragiles et de faire entrer dans la précarisation de plus en plus de ménages. Les remontées terrain des 62 organisations du CESER ancrées sur les territoires confirment ce risque social. C'est dans ce contexte que la commission « Santé-Social » mène actuellement une étude sur les précarités en Pays de la Loire, disponible en octobre prochain.

1 Qu'est-ce que la pauvreté et la précarité ? Comment les mesurer ?

En France, un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté : 1 102 euros pour une personne seule, 2 314 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En Pays de la Loire, 400 000 personnes dont 124 000 enfants vivent sous le seuil de pauvreté.

La précarité désigne plutôt une fragilité des revenus et des positions sociales comme le démontre le rapport du CESER « **Promotion et prévention santé-sociale : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique publique régionale** ». Les processus de fragilisation résultent de précarités économiques et sociales, de modifications parfois minimales qui se conjuguent, en particulier dans les champs du travail, de la santé, de l'univers affectif, du logement, de la mobilité... À ces facteurs de risque s'ajoutent des difficultés aggravantes : parcours familiaux difficiles, situations de violence et de harcèlement, illettrisme, illettrisme...

2 Quels sont les publics et les territoires ligériens les plus touchés ?

Les fragilités sociales d'un territoire sont évaluées par l'Insee sur la base d'un indice qui associe neuf indicateurs de précarité. Les personnes sans emploi et les familles monoparentales dont une large part des femmes, les personnes en situation de handicap, les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi de longue durée et les migrants, sont les plus touchés par la pauvreté monétaire**.

Au niveau du développement économique des territoires, les disparités sont fortes et certains rencontrent de réelles difficultés économiques et sociales :

- Parmi les personnes en situation de pauvreté en Pays de la Loire, la moitié vit dans les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Laval, Le Mans et La Roche-sur-Yon.
- Les zones rurales peu denses et les villes moyennes sont exposées à la pauvreté notamment le nord de la Mayenne et de la Sarthe, l'est du Maine-et-Loire, l'est de la Vendée et le Castelbriantais (nord de la Loire-Atlantique).

3 Lutte contre la précarité, la Région peut-elle jouer un rôle ?

La lutte contre la précarité est un enjeu national mais, les politiques publiques régionales ont un rôle crucial à jouer dans la réduction des inégalités sociales. La Région dispose d'outils réglementaires au premier rang desquels figure le SRADDET***, garant de la cohérence économique et de la cohésion sociale du territoire, et du Contrat de territoire pour l'aménagement durable du

*Source : Insee Pays de la Loire, 2021 / **Source : Insee, juin 2023 / ***Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire



territoire. Les principaux modes d'actions applicables dans des politiques régionales préconisés par le CESER s'appuieront sur les dispositifs régionaux mobilisables, notamment les Contrats Territoires-Région, les fonds européens ainsi que la capitalisation des initiatives ou des avancées terrains recueillies par le CESER sur les territoires.

Ainsi, l'étude du CESER sur les précarités en Pays de la Loire traitera des processus de fragilisation pouvant conduire à la pauvreté et à la perte du lien social. Elle cherchera à montrer en quoi une approche territoriale de ces questions est pertinente pour lutter contre la pauvreté et la précarité.

LES DIFFICULTÉS FACE À LA PRÉCARITÉ TOUCHENT PLUS LES FEMMES EN PAYS DE LA LOIRE*



Plus de CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	12 %	7 %
Plus de TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	31 %	7 %
Moins de REVENUS	← - 22 %	
Moins de RETRAITES (MONTANT BRUT)	← - 43 %	

*Source : Rapport « Égalité Femmes-Hommes en Région Pays de la Loire », 2022



ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



TÉMOIGNAGE

MICHELLE BUREAU,
Rapporteuse de l'étude au nom de la commission
« Finances-Prospective »

UN OUTIL AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

L'évaluation des politiques publiques peut apparaître comme un simple outil technique. Les pratiques au niveau de l'État comme des collectivités sont, elles, très diverses. Elles vont de l'utilisation en amont de la définition d'une politique publique aux évaluations d'impact. Le CESER a souhaité définir et clarifier cette pratique à l'aune de la mission qui lui a été confiée par la loi NOTRe : contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

L'évaluation des politiques publiques fait partie d'un ensemble d'outils aidant au pilotage des politiques publiques et à l'amélioration continue de l'action publique. Son approche est différente mais complémentaire du contrôle de gestion, de l'audit et de la démarche qualité. Si les échéances électorales ou sondages d'opinion traduisent une forme d'évaluation des élus par les citoyens, l'évaluation des politiques publiques se distingue d'un « bilan politique » et constitue un outil au service du décideur politique afin de déterminer si les actions choisies et les moyens utilisés pour les mettre en œuvre produisent bien les effets attendus.

Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit principalement être appréhendée comme un processus qui vise à apporter des éléments de compréhension quantitatifs et qualitatifs de la politique publique régionale menée pour apprécier, du point de vue de l'intérêt général, ce qui fonctionne ou pas et surtout comprendre pourquoi. Ce type d'évaluation doit aider les collectivités à améliorer, réorienter, suspendre, voire mettre un terme à une politique publique.

Ainsi, l'évaluation des politiques publiques permet d'adapter les politiques à une société où les transitions et les mutations sont nombreuses et complexes ; elle permet également de vérifier que les résultats escomptés correspondent bien aux besoins et attentes des citoyens. L'évaluation poursuit donc plusieurs finalités, non exclusives : démocratique, en rendant compte de l'action publique et de ses financements, d'où la nécessité d'une plus grande transparence vis-à-vis des administrés, mais aussi managériale en précisant les objectifs et les résultats à atteindre en accord avec tous les opérateurs à partir d'un diagnostic et de recommandations partagées.

Partant de ces constats, le CESER publiera en décembre prochain une étude sur l'évaluation des politiques publiques. Outre, des constats et des enjeux, il proposera à la Région des Pays de la Loire des éléments de méthode pour diffuser la culture de l'évaluation et développer le regard évaluatif à chaque étape du cycle de l'action publique, au bénéfice des Ligériens.



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



TÉMOIGNAGE

ALDO FOSCHIA,
Rapporteur au nom de la commission « Éducation-Formation
tout au long de la vie-Métiers de demain »

UNE STRATÉGIE PORTEUSE DE NOUVELLES AMBITIONS

Phénomène complexe, le décrochage scolaire est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. En Pays de la Loire, 5300 jeunes de moins de 18 ans sont en situation de décrochage scolaire. En 2015, la commission « Éducation, Formation, Métiers de demain » avait réalisé une étude sur cette même thématique. Aujourd'hui, elle souhaite réévaluer la situation pour élaborer de nouvelles préconisations à l'intention du Conseil régional. Des travaux qui s'avèrent d'autant plus nécessaires que les conséquences des périodes de confinements sur les jeunes sont nombreuses et diverses. À cela s'ajoutent des phénomènes nouveaux : pression accrue et de plus en plus précoce de l'orientation scolaire, choix des études supérieures via Parcoursup, mise en place des épreuves anticipées du baccalauréat en 2023.

L'éloignement du système de formation d'un jeune peut commencer sous la forme de désintérêt, d'inappétence, jusqu'à un rejet de l'école et une opposition aux méthodes pédagogiques. Il peut aussi aller d'une attitude de désinvolture, d'indifférence, puis de retrait jusqu'au renoncement. L'abandon est souvent progressif par l'absence ou la faible mobilisation dans les activités et dans les exigences scolaires. Mais, il peut aussi être brutal ou soudain. Les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel...) ce qui complexifie le repérage des élèves potentiellement décrocheurs.

Le CESER cherche tout d'abord à comprendre ce qui peut perturber voire obstruer ce parcours de formation particulièrement dans le contexte actuel, d'autant plus complexe pour les jeunes qu'il mêle la possibilité de pouvoir s'insérer professionnellement facilement mais également un contexte économique et financier difficile. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur ce qui pourrait être entrepris en termes de prévention afin de limiter ce phénomène.

À cet effet, le CESER mène de nombreuses auditions sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire et surtout s'attache à écouter la parole des premiers concernés : les jeunes. Des jeunes qui ont décroché puis rattrapé, des jeunes qui ont frôlé le décrochage avant de se remobiliser sur une formation initiale grâce à une rencontre ou un dispositif qui a fonctionné. D'ores et déjà, des motifs récurrents apparaissent : **c'est souvent dès le collège, voire même avant, que s'enclenche le processus qui peut conduire à un décrochage. Les jeunes que nous avons entendus nous parlent souvent d'une difficulté, voire un non-sens, à rester assis toute la journée** en réceptionnant une information descendante. À l'inverse, c'est lorsqu'ils sont en situation de devenir acteurs, agissants : en stage, en immersion, etc. qu'ils retrouvent une forte motivation qui les conduit à poursuivre et réussir leurs études jusqu'à leur objectif. Comme nous l'a dit récemment une interlocutrice, ce ne sont pas les jeunes qui sont en échec scolaire, c'est le système scolaire qui est mis en échec.

La réussite des jeunes ligériens dans leur parcours éducatif est l'une des conditions de leur intégration dans la société, au plan personnel comme au plan professionnel. C'est bien là l'ambition que poursuit le CESER en élaborant sa future étude portant sur le décrochage scolaire, disponible en décembre prochain.

TRANSPORT/MOBILITÉS



LES MOBILITÉS ET L'INTERMODALITÉ FACE AUX ÉVOLUTIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES



TÉMOIGNAGE

CHARLES GENIBREL,
Rapporteur au nom de la commission « Infrastructures-
Déplacements-Télécommunications-Énergies »

QUELLES AMBITIONS POUR DEMAIN ?

Les Ligériens se déplacent sur les territoires pour répondre à leurs besoins quotidiens : travail, études, santé, loisirs, famille etc. Nos déplacements font partie de notre mode de vie, et la voiture y tient une place prépondérante. La France est une nation d'automobile, celle-ci fait partie de notre culture, de notre patrimoine et est pour nombre d'entre nous un symbole de liberté. Néanmoins, dans un contexte de réchauffement climatique où les transports routiers sont de forts émetteurs de GES*, il est nécessaire de s'interroger, de faire évoluer nos pratiques de mobilité et d'anticiper les défis sociaux et sociétaux que certaines mutations vont engendrer. Les travaux actuels du CESER sur cette problématique s'inscrivent dans la perspective de la transition écologique, de l'explosion des coûts de l'énergie, du développement des transports collectifs et des mobilités actives, au regard notamment de la stratégie régionale des mobilités 2021-2030.

Il est d'autant plus nécessaire de s'interroger que la crise Covid a également accéléré certains changements. Les modes de vie et le monde du travail ont en effet évolué avec notamment le développement du télétravail et des espaces de travail partagés. Un mode de travail hybride qui pourrait conduire un certain nombre d'actifs à s'éloigner des centres-villes, renforçant le phénomène de périurbanisation sous l'impulsion du coût de l'immobilier, faisant naître ainsi des nouveaux besoins de mobilité. L'augmentation du coût de l'énergie, ses conséquences sur le pouvoir d'achat, et la sensibilité croissante aux enjeux environnementaux contribuent également aux changements de comportements. Si la modification des pratiques de mobilité grâce au télétravail permet d'alléger (en nombre ou en distance) les déplacements domicile-travail, plus de la moitié des déplacements n'est pas liée au travail ou aux études.

Si l'automobile reste le moyen de transport prépondérant pour de nombreux Ligériens, notamment en milieu rural et périurbain, il faut rééquilibrer le mix des modes de déplacement et limiter l'autosolisme. Dans cette quête, le transport ferroviaire joue un rôle structurant pour les déplacements du quotidien. Or, pendant des années, ont été privilégiés les investissements dans de nouvelles lignes à grande vitesse au détriment des lignes de dessertes fines. À l'heure où la montée en puissance des offres ferroviaires est nécessaire, le réseau des trains du quotidien et certaines lignes ont vieilli, même si d'autres ont été rénovées récemment. Par ailleurs, les transports routiers interurbains, en complément du train, doivent être efficaces afin de constituer une alternative crédible à l'automobile. Au-delà des lignes régulières, le transport à la demande permettra aussi de desservir finement les territoires. Les mobilités actives ont un rôle à jouer pour les déplacements courts, elles devront être encouragées. Il faut également inciter à l'autopartage, au covoiturage et proposer des motorisations alternatives aux énergies fossiles pour contribuer à réduire la pollution.

Face à la demande croissante des Ligériens de transports collectifs et aux nouveaux besoins de mobilité, l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement) devient encore plus stratégique et devra être développée de façon concertée avec l'ensemble des collectivités. L'aménagement des pôles d'échanges multimodaux est stratégique pour permettre le déplacement de bout en bout. En parallèle, les infrastructures de mobilité douce et active devront être développées (marche, aménagement des infrastructures cyclables sécurisées, augmentation de parcs de stationnements sécurisés aux abords des points d'accès aux réseaux de transport régional, soutien des solutions innovantes de la mobilité dans les territoires...). L'offre en transport collectif devra également être développée, avec des cadencements réguliers, fiables et des tarifications attractives et facilement compréhensibles.

En décembre prochain, le CESER mettra à disposition de la Région et de tous les acteurs de la mobilité, un rapport développant les enjeux et les opportunités à saisir pour développer la mobilité et l'intermodalité. Le CESER fera également des préconisations, notamment des actions de pédagogie pour faire évoluer les comportements des Ligériens dans leurs modes de déplacements.

LE TRANSPORT EN PAYS DE LA LOIRE



DES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL EN AUGMENTATION

En moyenne **15,1 km en 2016** contre 13,7 km en 2008, du fait notamment de l'étalement urbain.



UNE UTILISATION IMPORTANTE DE LA VOITURE...

En 2017, **84 %** des personnes qui se déplaçaient dans la région pour rejoindre leur travail **utilisaient la voiture**, contre 74 % au niveau national.



... SUR DES TRAJETS COURTS

67 % des actifs utilisent leur voiture pour effectuer des **trajets inférieurs à 5 km** entre leur domicile et le travail.



DES TRANSPORTS ROUTIERS POLLUANTS

26,4 % des émissions de GES contre 0,7 % pour les autres modes de transport.

Source : 1^{er} rapport du GIEC régional, juin 2022



L'AVIS DU CESER SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ANNÉE 2023



TÉMOIGNAGE

ANNE BLANCHE,
Rapporteuse générale Budget

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE, EN SUBSTITUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

L'exécution du budget 2022 s'est réalisée dans un contexte international mouvant lié notamment à la guerre en Ukraine qui a porté le niveau d'inflation en France à 5,2 %*.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement (83 %) est le plus faible des cinq dernières années. Elles s'élèvent (hors remboursement de la dette et fonds européens) à 497 M€, en diminution par rapport aux années précédentes, et d'un niveau proche de celui de l'exercice 2019. Compte tenu de l'inflation observée, le montant des investissements en euros constants 2021 seraient de 472 M€. Elles sont en retrait de 40 M€ par rapport au BP 2022 modifié à l'issue de la Décision Modificative n°3. Les dépenses financées par des fonds européens (111,4 M€), si elles sont en augmentation par rapport à 2021, sont très inférieures à ce que prévoyait le BP (195,6 M€).

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (96,6 %) est similaire à la moyenne constatée sur la période 2018-2021. Elles augmentent de 0,9 % par rapport à 2021 malgré le contexte inflationniste observé. Elles sont en retrait par rapport au BP 2022 de 40 M€. Le CESER encourage la Région à amplifier et communiquer sur ses processus d'évaluation des politiques publiques démontrant l'efficacité et motivant les choix opérés en période de sobriété budgétaire. L'épargne brute est en forte augmentation (275 M€) et retrouve quasi son niveau de 2018, notamment en raison de la progression des recettes de fonctionnement.

Concernant les recettes dynamiques, les recettes de TVA représentent les deux tiers des recettes fiscales et plus de 55 % des recettes totales de fonctionnement. Le CESER rappelle que les Régions ont une autonomie fiscale limitée. Le montant reçu au titre de la TVA va faire l'objet d'un rappel en 2023 pour un montant non connu à date (trop-perçu non encore notifié par l'État). Les recettes d'investissement sont en augmentation de 10,3 M€ par rapport à 2021, soit une hausse de 3,7 %. Elles sont très en retrait par rapport au montant attendu au Budget Primitif (BP) 2022 de 62 M€ principalement en raison des fonds européens.

Les investissements réalisés lors du plan de relance avaient fait passer la capacité de désendettement de la Région de 4,8 à 9,1 années entre 2019 et 2021. L'exercice 2022 marque l'infléchissement de ce ratio à hauteur de 7,6 années. Cela s'est également traduit par un doublement de l'emprunt d'équilibre sur cette même période (125 M€ en 2019, 265 M€ en 2021). Le CESER prend acte de la volonté de contenir l'endettement régional, en réduisant le recours à l'emprunt, ce qui a pour effet d'améliorer sa capacité de désendettement.

→ Lire l'avis intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

* Source : Banque de France

CHIFFRES CLÉS 2022 / 2021



ÉPARGNE BRUTE
275 M€
215,6 M€



EXÉCUTION
DES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT
96,6 %
96 %



CRÉDITS
DE PAIEMENTS
DE FONCTIONNEMENT
1 140 M€
1 134 M€



CAPACITÉ DE
DÉSENETTEMENT
7,6 ans
9,1 ans

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le Budget Supplémentaire (BS) est l'étape budgétaire permettant de prendre acte du report du résultat de l'exercice 2022 et d'apporter d'éventuelles modifications au Budget Primitif (BP).

Il n'y a aucun ajustement du BP 2023 à l'occasion de ce Budget supplémentaire.

Conformément à la réglementation, les excédents de fonctionnement (227,9 M€) doivent être prioritairement utilisés pour couvrir le déficit d'investissement (-116,9 M€). L'excédent résiduel, soit 110,9 M€, fait l'objet d'un report en recettes de fonctionnement 2023, améliorant d'autant le niveau de l'épargne brute, et par conséquent réduisant d'autant le recours à l'emprunt.

→ Lire l'avis intégral sur www.ceser.paysdelaloire.fr

CALENDRIER DES ÉTUDES 2023



	SESSION PLÉNIÈRE OCTOBRE 2023	SESSION PLÉNIÈRE DÉCEMBRE 2023
COMMISSION 1		
Étude « L'évaluation au service des politiques publiques régionales »		
COMMISSION 2		
Étude « Les précarités en Pays de la Loire »		
COMMISSION 3		
Étude « Les évolutions du rapport au travail : quels constats et quelles incidences en région Pays de la Loire ? »		
COMMISSION 4		
Étude « Les mobilités et l'intermodalité en Pays de la Loire - Quelles ambitions pour demain ? »		
COMMISSION 5		
Tome 2 - « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager » avec les verbatims recueillis au cours des réunions publiques		
COMMISSION 6		
Étude sur le décrochage scolaire		
CESER DE L'ATLANTIQUE		
Étude « Macro-région Atlantique »		